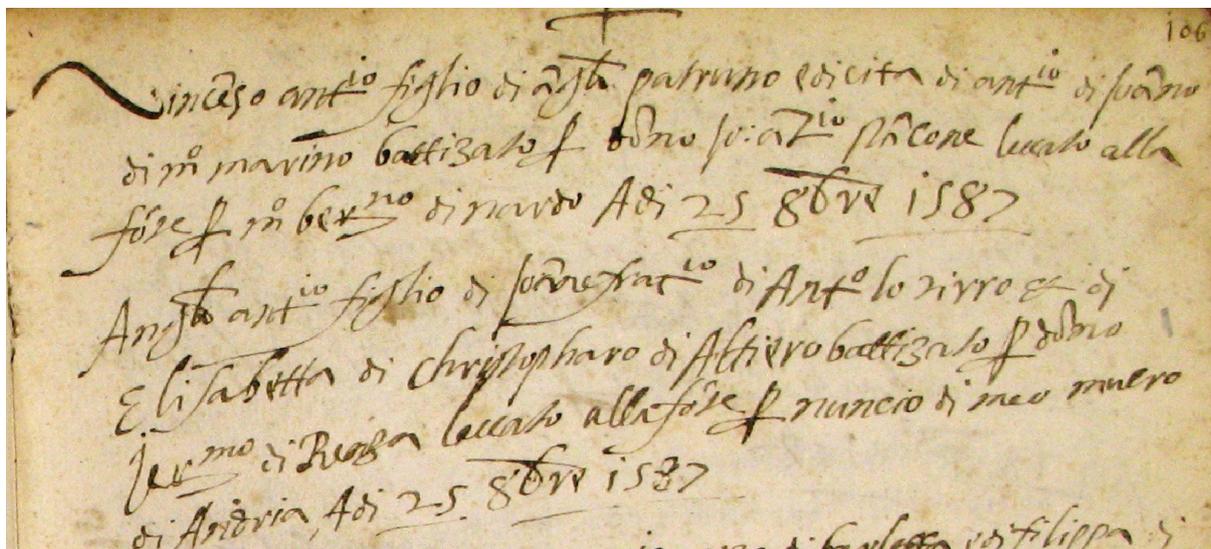


Le rôle généalogique de l’Eglise de Corato (Pouilles)

En 2008, Pierre Marzocca, dont le père était arrivé en France en 1925, à l’âge de 2 ans, a numérisé une bonne partie des registres de l’Eglise de Corato, de 1582 à 1934 : pour être précis, la quasi-intégralité des registres des baptêmes et des mariages ; restent à numériser les registres des sépultures, mais aussi plusieurs registres dits ‘généalogiques’. Pierre n’a pas eu le temps de finir le travail, car il ne disposait que de 10 jours. Cependant, la découverte des registres ‘généalogiques’ fut primordiale, compte tenu du caractère endogame de la société coratine.

Dans une société endogame, où la norme était que les mariages se concluent presque toujours entre personnes du même village ou de la même petite ville – c’est-à-dire généralement entre cousins plus ou moins éloignés – la recherche généalogique bute souvent sur la difficulté à distinguer entre des homonymes portant le même nom et prénom. Au moment de ces mariages, il y avait aussi le risque d’un niveau de consanguinité trop élevé entre les promis : sur ce point, il est évident que l’Eglise prenait très au sérieux son rôle de généalogiste.

Dans le cas des archives de Corato, nous ne savons pas jusqu’où remontent les registres généalogiques en question, mais c’est un fait que l’Eglise prenait le soin, lors des baptêmes, de noter non seulement le nom du père de l’enfant, mais aussi celui du grand-père, du côté maternel, comme du côté paternel, selon les besoins de clarification. Et cela dès le début de sa responsabilité pour l’enregistrement des événements familiaux au 16^{ème} siècle. Dans l’exemple ci-dessous d’un baptême de 1587, l’on distingue «Francesco Antonio figlio di Angelo Patruno e di Cita (ou Rita) di Antonio di Pantaleo di Mauro Marino» :



La généalogie en tant que service social

Pierre Marzocca a photographié deux pages du registre généalogique qui concernaient sa famille à une époque relativement récente, c’est-à-dire au 20^{ème} siècle, pour des mariages qui ont eu lieu en 1910 et 1919. Cependant, avant d’examiner ces photos, il est pertinent de

remonter à 1907 (sans préjuger de l'existence de facteurs antérieurs à cette date, dont nous n'avons pas connaissance).

En 1907, plusieurs facteurs ont pu inciter la famille Marzocca à 'mettre de l'ordre' dans leurs papiers officiels. Pour Giuseppe Marzocca, né en 1863, et sa femme Maria Masciave, il fallait que tout soit en règle pour que leur première fille Rosa, née en 1887, puisse se marier avec Pasquale Rutigliano, le jour prévu, le 26 mai 1907. Or, l'acte de naissance officiel de Rosa faisait apparaître que sa mère s'appelait Rosa Mangione ! La décision du tribunal de Trani est tombée le 25 mars 1907 : Maria Masciave était bien la mère de Rosa Marzocca, et non pas Rosa Mangione. Le *stato civile* a pu être rectifié.

En fait, l'examen des *Allegati* de 1907 fait apparaître que Pasquale et Rosa étaient dispensés de payer à l'Etat les frais occasionnés par le mariage, pour cause de pauvreté :

PROVINCIA DI BARI

COMUNE DI CORATO

IL DELEGATO DI PUBBLICA SICUREZZA
DEL COMUNE DI CORATO

Seguendo l'istanza di *Pasquale di Vito e Marzocca*
Rosa di Giuseppe

residente in questo Comune. I quali hanno esposto, che per l'assoluta
povertà non sarebbe in grado di pagare le spese di bollo relative all'atto dello
Stato Civile, che devono compiere nell'interesse *proprio*

per *contrar matrimonio*

L'Eglise de Corato a dû aider la famille Marzocca à régler le problème administratif en 1907, car elle en avait certainement l'habitude. Les fidèles étaient souvent illettrés, l'erreur était humaine chez les services du *stato civile*, et le risque de confusion dans la société endogame coratine était grand, sans oublier que l'orthographe des noms était changeant. Du fait de l'illettrisme, il était difficile pour les personnes concernées de vérifier par eux-mêmes la véracité des documents. D'où la fonction 'vérificatrice' des 'registres généalogiques' de l'Eglise.

Par le biais de ces registres, l'Eglise s'attribuait la responsabilité d'éviter toute déconvenue qui aurait pu être dramatique : le report ou même peut-être l'annulation d'un mariage. Jusqu'en 1865, les actes de mariage (ou de promesse de mariage) officiels faisaient même

état du double rôle de l'Eglise et du *stato civile* dans la célébration du mariage. Cependant, on imagine mal le personnel du *stato civile* assurant auprès des intéressés le 'service social' de la vérification, alors que la loi du *stato civile* était stricte : si le père de l'un des promis était décédé, la mère donnait son consentement, mais le grand-père paternel était identifié par sa date de décès. Idem dans le cas où la mère était décédée. Au cas où les deux grands-parents étaient décédés, un conseil de famille pouvait statuer sur l'acceptabilité du mariage et accorder son autorisation. On comprend que le rôle social de l'Eglise pour la vérification de la généalogie des familles a dû perdurer bien après 1865.

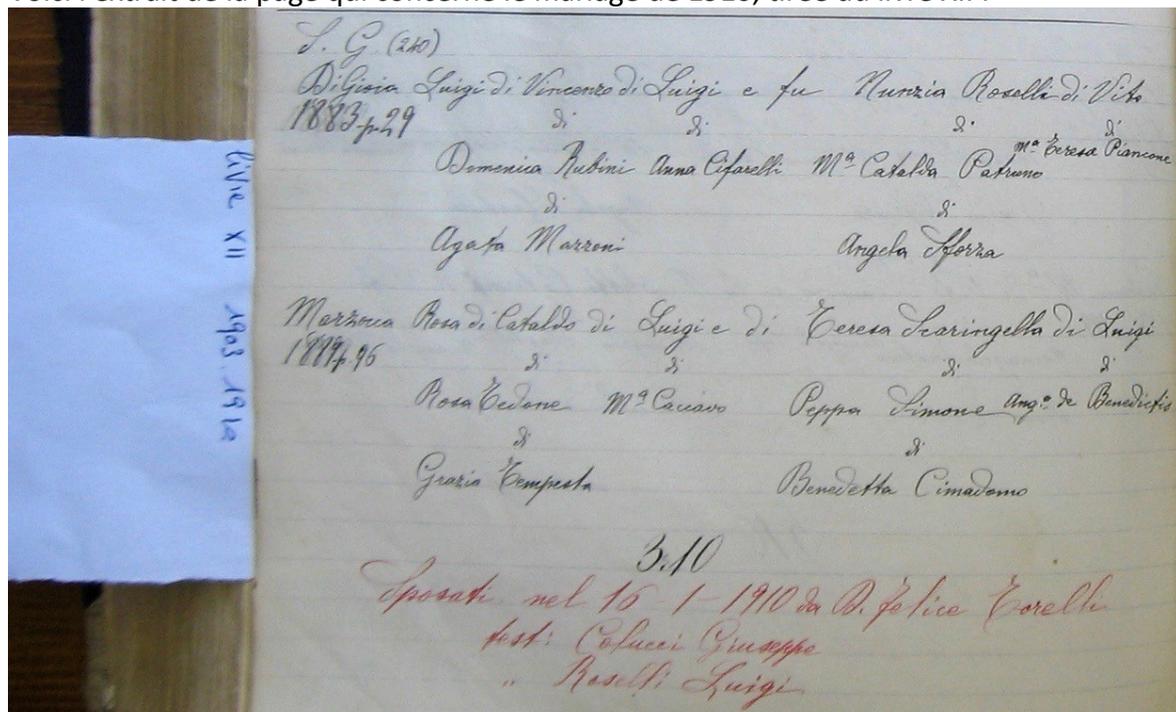
Les pages du registre généalogique reproduites ici ne font pas mention de l'incident de 1907, mais celui-ci a pu inciter l'Eglise à clarifier l'arbre généalogique de la famille Marzocca, en 1910, puis de nouveau en 1919.

Les antécédents de la famille Marzocca au moment des deux mariages de 1910 et de 1919

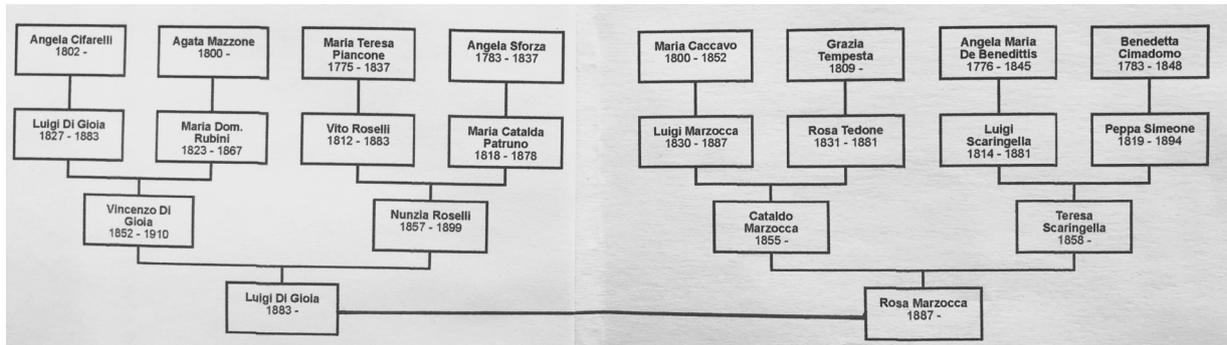
Luigi Marzocca, né en 1830, a épousé en 1851 Rosa Tedone, qui était née en 1831. Luigi et Rosa ont eu au moins deux fils qui ont survécu : Cataldo, né en 1855, qui épousa Teresa Scaringella en 1881 ; et Giuseppe, né en 1863, qui épousa Maria Masciave en 1886. Nous avons vu que parmi les enfants de Giuseppe et de Maria, il y avait Rosa, née en 1887 (celle qui a épousé Pasquale Rutigliano en 1907). Quant à Cataldo et Teresa, parmi leurs enfants il y eut une autre Rosa, née en 1889, qui épousa en 1910 Luigi di Gioia, né en 1883 ; et aussi Pietro (Potito), né en 1895, qui épousa Rosa di Candido en 1919.

Ce sont ces deux mariages de 1910 et de 1919 que l'Eglise a étudiés dans les pages des registres généalogiques que Pierre Marzocca a numérisés en 2008 (Pietro et Rosa étant ses grands-parents).

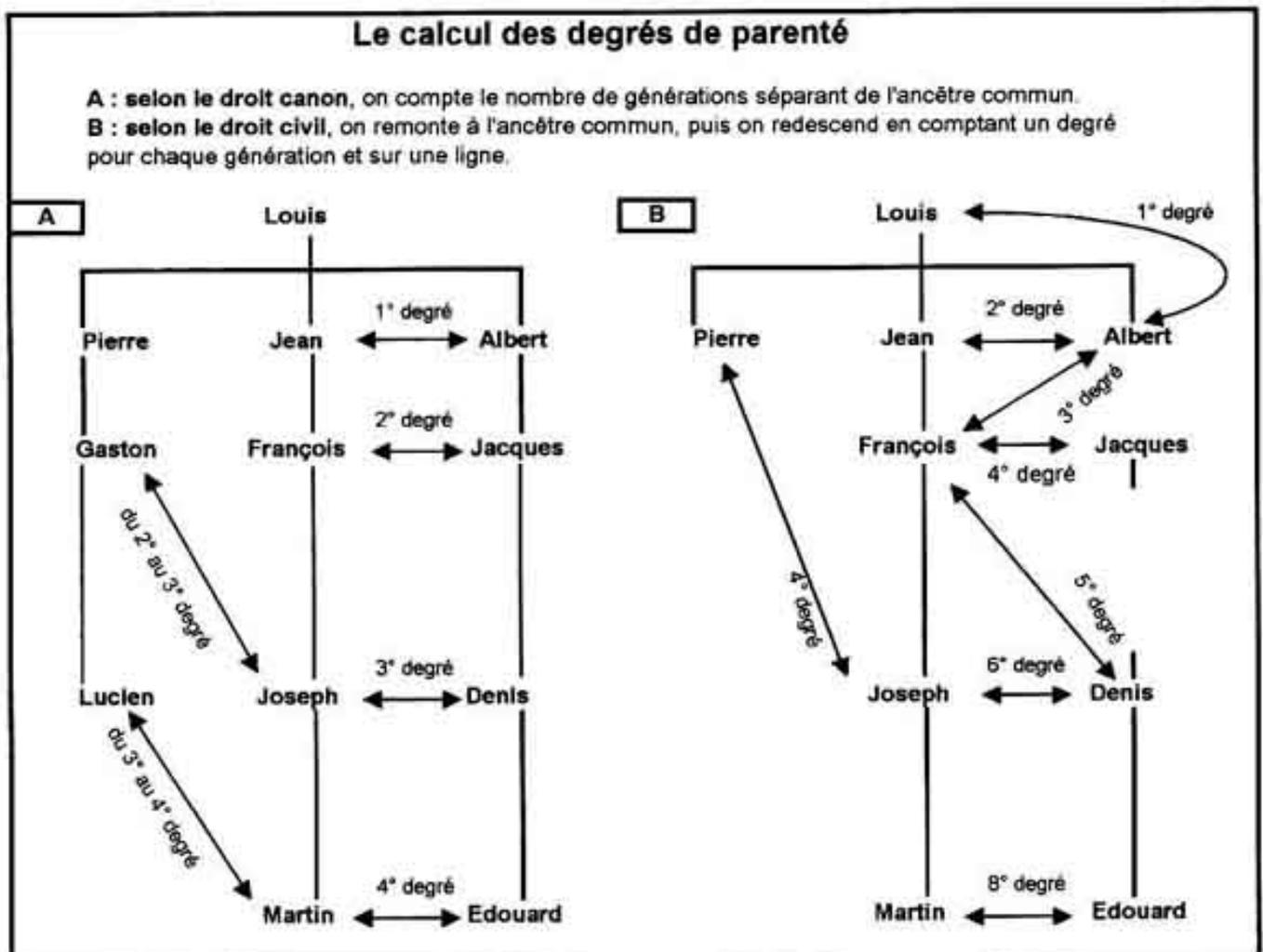
Voici l'extrait de la page qui concerne le mariage de 1910, tirée du livre XII :



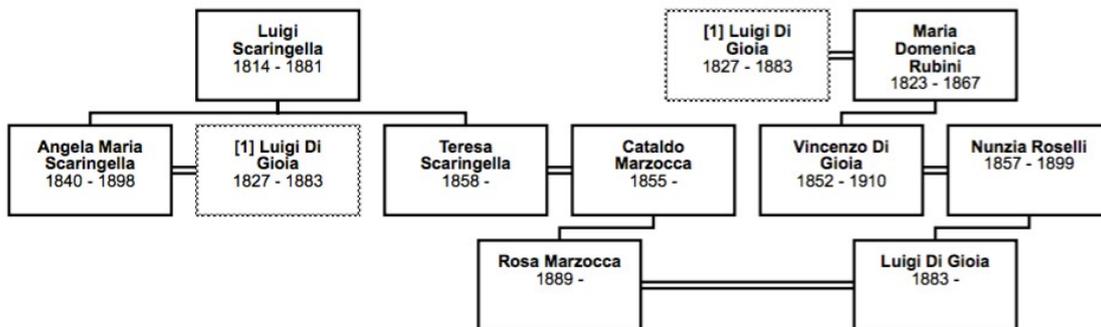
Cela donne l'arbre généalogique suivant :



Dans le cas du mariage en 1910 entre Luigi di Gioia et Rosa Marzocca, il est possible que l'Église ait voulu confirmer que le mariage était bien licite. Quelle était la règle fixée par le droit canon ? Les mariages entre cousins germains (cousins au 2^{ème} degré, des grands-parents en commun) n'étaient pas admis, sauf autorisation du Pape ; entre cousins au 3^{ème} degré (issus de germains, des arrière grands-parents en commun), il fallait une dispense de l'évêque. Par exemple, dans le tableau ci-dessous, le mariage entre une sœur de Gaston et Joseph aurait exigé une dispense de l'Évêque.



Voici donc le pédigrée du mariage de 1910 entre Rosa Marzocca et Luigi di Gioia :



La mère de Rosa, Teresa Scaringella (née en 1858) était la sœur de Angela Maria Scaringella (née en 1840), qui était l'épouse du grand-père de Luigi, également Luigi (né en 1827). En fait, il n'y avait aucun lien sanguin proche entre les promis, car la grand-mère de Luigi di Gioia (futur mari de Rosa Marzocca) était la première épouse du grand-père, Maria Domenica Rubini (née en 1823). Aucune dispense n'était nécessaire, malgré le lien qui unissait le grand-père Luigi di Gioia aux deux familles, et le fait que Rosa Marzocca fût sa nièce par alliance. Aucun document conservé dans les *Allegati* de 1910 ne le contredit.

Cependant, les facteurs décrits ci-après ont dû inciter l'Eglise à faire une analyse plutôt fouillée du mariage prévu en 1910 (le fait que l'annonce du mariage soit écrite en rouge a peut-être, d'ailleurs, une signification).

Marzocca/Tedone : les deux Luigi Marzocca

Dans les deux mariages (en 1910 et en 1919), il y avait risque de confusion par l'existence d'au moins deux Luigi Marzocca contemporains qui, de surcroît, étaient liés par le mariage à la famille Tedone :

1. Luigi Marzocca, né le 12 janvier 1825, fils de Domenico et de Nunzia Piombino, a épousé le 24 février 1854, Grazia Tedone. Grazia, née le 27 septembre 1834, était la fille de Pasquale Tedone et Rosa Craco.
2. Luigi Marzocca, né le 25 février 1830, fils de Vincenzo Marzocca et de Maria Caccavo, a épousé le 19 juillet 1851, Rosa Tedone. Rosa, née le 7 octobre 1831, était la fille de Cataldo Tedone et Grazia Tempesta.

Grazia et de Rosa Tedone étaient cousines germaines : leurs grands-parents paternels étaient Francesco Tedone (env 1770-1845) et Rosa Tarricone (1776-1816).

Pierre Marzocca (qui a pris les photos au moment de sa numérisation des archives) descend de Luigi Marzocca et de Rosa Tedone.

L'on constate que, dans les deux schémas généalogiques reproduits dans les documents de 1910 et de 1919, l'Eglise se focalise surtout sur l'identité de la mère. C'est effectivement ce qui permet de dissiper le doute créé par l'existence des deux Luigi Marzocca.

Pour ce qui est du mariage de 1910, en raison de la confusion existant dans la famille Simeone, c'est encore l'identification de la mère qui devait être vérifiée.

Benedetta Cimadomo et la famille Simeone

Née vers 1783, Benedetta Cimadomo épouse Michele Simeone avant 1810. Elle donne naissance à Giuseppa (Peppa) Simeone le 18 septembre 1819. Cette filiation est attestée dans l'acte de mariage de Peppa en 1839 avec Luigi Scaringella. Or, l'acte de naissance de Peppa donne Francesco Simeone et Grazia Rosario comme étant ses parents, ce qui est infirmé dans l'acte de décès de Peppa Simeone en 1894. Francesco Simeone était, en fait, le frère de Michele, donc l'oncle de Peppa.

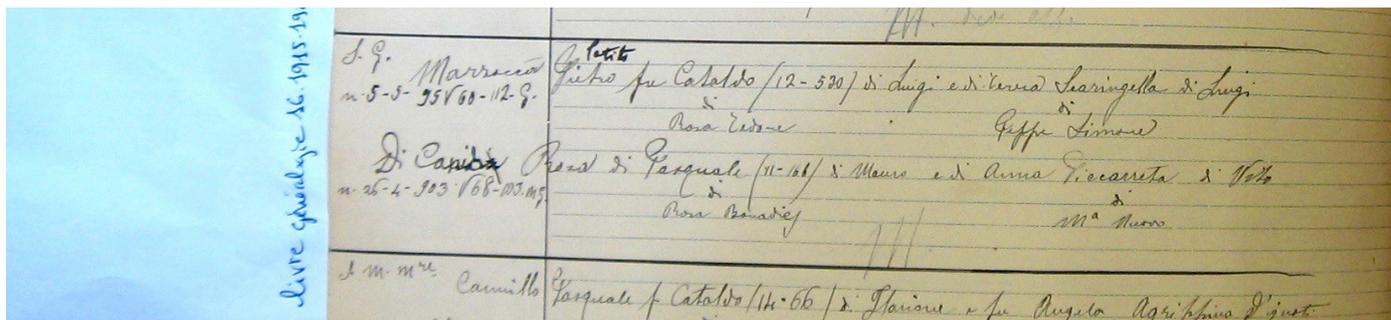
Nous n'avons pas connaissance d'une rectification officielle de la filiation de Peppa Simeone, les *allegati* n'étant pas disponibles lors de son mariage en 1839. L'acte de mariage ne mentionne que la date de naissance, sans mentionner une rectification de sa filiation.

La filiation de Peppa Simeone n'était pas la seule occurrence de confusion dans l'état civil de la famille Simeone. Il y a eu aussi la confusion entre Nicola et Maria Rosa Simeone : il s'agissait probablement de la même personne, soeur de Michele, le père de Peppa, et fille de Gaetano Simeone (env 1757-1817) et de Peppa Gennaro (env 1762-après 1816). Maria Rosa Simeone épousa Giuseppe Nicolo Lastella en 1812. Cependant, leur fille Peppa Lastella, sur son acte de naissance de 1819, mentionne Nicola (non pas Maria Rosa) comme sa mère, et Giuseppe Nicolo comme son père. Maria Rosa ne figure pas parmi les enfants de Gaetano Simeone et de Peppa Gennaro, dont on trouve la liste dans l'acte de décès de Gaetano en 1817. Il n'y a pas de mariage de Nicola avec Giuseppe Nicolo Lastella entre 1809 et 1819, mais tous les enfants successifs de Giuseppe Nicolo Lastella ont Nicola comme mère.

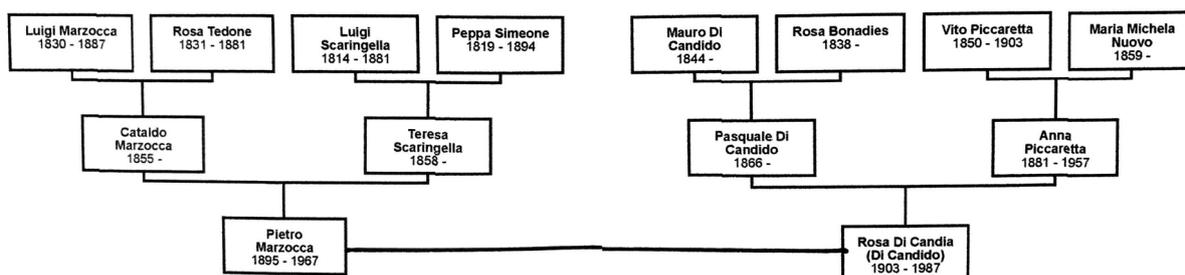
Enfin, pour le généalogiste, l'état civil de Benedetta Cimadomo, la mère de Peppa Simeone, nécessitait sans doute une dernière clarification : sa date de décès est erronée dans l'acte de mariage de son fils Gaetano Simeone (frère de Peppa) avec Agata Benigno en 1848. La date mentionnée – le 26 novembre 1847 – est en fait la date de décès de la première épouse de Gaetano, Maria Giovanna La Franceschina. La vraie date de décès de Benedetta Cimadomo est le 27 septembre 1848.

Le mariage de 1919 entre Pietro (Potito) Marzocca et Rosa di Candia

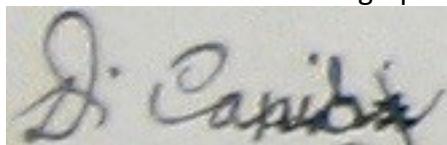
Voici l'extrait de la photo tirée du livre n°16 :



Cela donne l'arbre généalogique suivant :



L'analyse généalogique a dû être nettement moins fouillée que celle de 1910 (qui a pu servir aussi pour le mariage de 1919). L'enjeu essentiel, pour le généalogiste ecclésial, semble avoir été de bien identifier la famille de la promise, Rosa di Candia (ou di Candido ?). Il y avait au moins une confusion orthographique à clarifier, comme l'atteste la photo du patronyme :



Voici l'ascendance de Rosa di Candia :

Mauro di Candia décède en 1836.

Son fils, Giuseppe di Candido, naît en 1814 sous ce nom, et, sous ce même nom, épouse Angela Bonadies le 16 janvier 1842.

Le frère de celui-ci, Pasquale di Candia (né di Candido en 1821), épouse Maria Lastella (ou La Tella) en 1844.

Mauro di Candido, fils de Pasquale, épouse Rosa Bonadies en 1865.

Pasquale di Candido, fils de ce Mauro, naît en 1866.

Rosa di Candido, fille de Pasquale, naît en 1903 à Corato et épouse Pietro Marzocca en 1919 sous le nom de Rosa di Candia.

Le frère de Rosa, Mauro di Candia, naît en 1910 à Corato.

Aujourd'hui, les deux noms di Candia (ou de Candia) et Di Candido coexistent, mais peut-être pas dans la même famille. Dans la famille qui nous concerne, la forme 'Di Candia' semble avoir pris le dessus, mais ce n'est peut-être pas définitif.

Conclusion : la nécessaire mise en ligne des archives de l'Eglise

En 2020, ce n'est pas l'autorité parentale qui est en jeu, ni la consanguinité, ni les incapacités dues à l'illettrisme : les besoins ont changé. Le suivi généalogique requis aujourd'hui ne cherche pas non plus à rectifier le *stato civile* en temps réel, ce qui nécessite fort justement une décision du tribunal, mais à contrôler et à vérifier la parenté. Pour les besoins de la recherche des origines et, plus encore, de la recherche historique sur l'émigration des Coratins, **l'identification correcte des familles** (dont certains membres ont émigré, d'autres pas), apparaît toujours plus que nécessaire.

En effet, un siècle après le début de l'émigration des Coratins au 20^{ème} siècle vers les Etats-Unis, vers la France, et vers d'autres pays, des voix s'élèvent pour réclamer que la valeur de cette migration en termes de contribution à la vie économique et sociale des pays d'accueil soit évaluée. Dans ce contexte, la recherche universitaire s'intéresse à l'expérience familiale de l'émigration. Pour documenter cette expérience, le suivi généalogique des familles est devenu d'autant plus complexe que la transnationalité de certaines familles s'est rajoutée aux difficultés dues au caractère endogame de la société coratine et *pugliese* en général.

Au cours des siècles, et jusqu'à des temps récents, la rigueur généalogique de l'Eglise, attestée dans ses archives, permet de corriger de nombreuses erreurs et imprécisions dans le *stato civile*. Les cas étudiés dans cet article en sont une démonstration sommaire.

De surcroît, la recherche des origines devient de plus en plus un droit, au regard du droit européen. Le développement de la recherche généalogique – notamment à travers l'internet – permet aux descendants des émigrés d'accéder à l'histoire familiale et, potentiellement, de contribuer par leur témoignage à l'approfondissement de l'histoire de la migration. Dans certains cas, la recherche pourrait même permettre aux descendants d'émigrés de retrouver des liens familiaux longtemps oubliés. Ce sont ces enjeux qui justifieraient pleinement que les registres de l'Eglise soient mis en ligne, afin d'être accessibles aux chercheurs sur le plan mondial.

James Smith, Marseille, mai 2020

Atelier Généalogique,
18b rue Jules Moulet,
13006 MARSEILLE.
ateliergenealogique@gmail.com
0689434343
